



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Mel : sntrs-cgt@cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°345 du 24 juillet 2024

SOMMAIRE

Spécial Conseil Syndical National

- Relevé de décision du CSN du 25 juin 2024
- SNTRS-CGT Rapport financier 2023



Relevé de décision du CSN du 25 juin 2024

Ordre du jour :

- Actualité
- Congrès : ○ Vote des amendements sur le rapport d'activité, document d'orientation et statuts
- Décharges : vote
- Rapport financier : vote bilan 2023
- Ajout point à l'ordre du jour : Proposition de candidatures de Abderrhaman Kouider (Section CNRS Auteuil) et Marie Digoix (Section INED)

Séance du matin présidée par Bruno Guibert

1. Actualité

Rapport introductif par Josiane Tack et Patrick Boumier

Débats :

- Election législative :
 - Porter au CS du CNRS une déclaration pour que l'extrême droite n'arrive pas au pouvoir (Didier Gori)
 - Comment le capitalisme tue
 - Communication pour appeler à voter contre l'extrême droite
 - Retour de la JE (Animatrice Claudia Gallina) avec les intervenants Sébastien Triqueneaux (Ingénieur à Grenoble) et Clarisse Delalondre (Chercheuse à EDF) :
 - 11 et 13 millions de gens ne peuvent pas payer les factures d'électricité et gaz
 - Décroissance impossible si tant qu'il y a les finances « le but c'est toujours plus d'argent »
 - « Rien à faire de polluer si ça rapporte »
 - Remplacer « obsolescence programmée » par la « réparabilité » – Marché public
 - La recherche polluée ? Les chercheur-e-s sont sans doute plus conscient-e-s que le reste de la société
 - Télétravail / Smartphone
 - Evènement « Mobilisation internationale - Stop méga-bassines - Village de l'eau » du 16 au 21 juillet : SNTRS appelle à participer.
 - Atouts des moyens des services publics
 - Crédit Impôt recherche a attribué à des sociétés vertueuses,
 - Le collectif « stop bassines », propriété de l'eau, de l'énergie : proposer une fiche revendicative (1^{er} m³ d'eau et 1^{er} MWh gratuits)

- La science est-elle neutre ? C'est la politique qui fait que la science peut ou ne peut pas être neutre en fonction des moyens que l'on donne à la recherche
2. **Proposition de candidatures** de Abderrhaman Kouider (Section CNRS Auteuil) et Marie Digoix (Section INED)
Vote POUR à l'unanimité
 3. **Rapport financier** : vote bilan 2023
Présenté par Habiba Berkoun, trésorière nationale du SNTRS-CGT
Débat après déjeuner.

Séance de l'après-midi présidée par Lorena Klein

- ❖ GT (Patrick, Didier, Dina et Fred) pour la Motion du CSN du SNTRS-CGT

« Appel à la mobilisation »

Le SNTRS-CGT considère que le programme du Nouveau Front Populaire est le seul dans une position de rupture claire avec les politiques menées par les gouvernements depuis plusieurs décennies. Ce programme défend, notamment, la fonction publique, le statut général, est anti-xénophobe et défend les droits des travailleurs et travailleuses.

Le SNTRS-CGT, syndicat humaniste, internationaliste et antiraciste, fidèle à l'histoire et aux engagements de notre confédération CGT, appelle à prendre la mesure de la gravité de la situation présente.

Le programme du Rassemblement National (RN) constitue une grave menace pour la fonction publique dont l'Enseignement Supérieur et la Recherche (ESR), en particulier pour les libertés académiques et pour l'existence même des organismes nationaux de recherche.

Le programme du RN est incompatible, par nature, avec les valeurs d'universalisme et d'ouverture internationale de l'ESR (30% des agents et des agentes du CNRS sont des étrangers, par exemple, sans compter les binationaux).

Le programme du RN est incompatible avec les enjeux climatiques et environnementaux, dans la continuité de celui du gouvernement Macron, y compris avec la notion de réfugié climatique (définie par l'ONU).

Le Conseil syndical national du SNTRS-CGT, réuni le 25 juin 2024, appelle à voter pour les candidats et candidates du Nouveau Front Populaire, les 30 juin et 7 juillet prochains. Il appelle tous ses adhérents et toutes ses adhérentes à faire campagne pour ce vote, sur la base de nos revendications en phase avec les propositions du Nouveau Front Populaire, et plus spécifiquement pour la Recherche scientifique et l'Enseignement supérieur.

Le SNTRS-CGT revendique :

- Des moyens pérennes publics, humains et financiers, qui couvrent les besoins présents et à venir pour une recherche publique ambitieuse.
- La défense des statuts de la fonction publique et l'augmentation des salaires et des pensions, ainsi que leur indexation sur l'inflation.
- Le maintien des organismes nationaux de recherche (EPST, EPIC...), sans leur transformation en agences nationales de programmes.
- L'abandon de l'acte 2 de l'autonomie des universités.

- La création d'une allocation pour tous les étudiants et toutes les étudiantes et la généralisation du repas à 1 euro dans les Crous.
- La démocratisation de l'Université, en abolissant Parcoursup et la sélection dans l'Université publique.

Villejuif, le 25 juin 2024

Vote : 33 votants : POUR à l'unanimité

3. **Suite Rapport financier** : vote bilan 2023

○ Débat :

- *Formation des salariées* : le budget prévisionnel fait apparaître une somme 6 000 €. Pourquoi ? Réponse : une salariée a fait une formation d'Excel mais qui ne rentre pas dans budget car le SNTRS a une convention avec UniFormation qui prend en charge directement la formation. Les deux salariées devraient bénéficier d'une formation WordPress dès que le site SNTRS sera finalisé. Récemment, une salariée a fait un webinaire avec UniFormation pour avoir des informations sur des formations qu'elle pourrait faire à l'avenir ;
- *Promotion des salariées* : on a effectivement fait un vote pour réunir une commission du personnel qui réunit les salariées, la trésorière, un membre de la CFC et une camarade pour travailler sur l'évolution de carrières de nos salariées. Cette commission est toujours en cours de réflexion.

Rapport de la CFC :

« Bonne remontée du nombre d'adhérents et du montant des cotisations. Bonne gestion par le national. On regrette que quelques sections soient insuffisamment concentrées sur la compta : le national a eu plus que les années précédentes des difficultés à récupérer les justificatifs de dépenses.

Ce qui donne un surcroît de travail pour notre assistante comptable, Marie. On constate que 3 sections seront en difficulté pour régler leur participation au congrès. Proposer des solutions pour le congrès ? Paiement partiel puis prélèvement mensuel. Toutes les autres sections sont en capacité de régler leur participation congrès, ce qui ne nous pousse pas à envisager un prélèvement annuel anticipé. Et bien sûr, quitus à la trésorière »

Vote Bilan financier 2023 : 33 votants POUR à l'unanimité

Vote Quitus à la Trésorière : 33 votants POUR à l'unanimité

4. **Décharges** : vote

Présentation des remontées de décharges 2024-2025 par Habiba Berkoun

Attribution de 22,6 ETPT par la Ferc, le même que l'année actuelle.

Vote : 32 votants Pour à l'unanimité

5. **Congrès** :

- Vote des amendements sur le rapport d'activité, document d'orientation et statuts

- Rapport d'activité : en cours de finalisation. Le document n'est pas à amender mais il sera à voter au congrès. Il reste des parties concernant l'INED, IRD,
- Document d'orientation : ajout sur le point de syndicalisation des jeunes, prendre le temps d'un débat au congrès sur la syndicalisation des doctorants ; utilisation de la langue française, la section Paris Nord propose un amendement en fin de semaine

- Document fiches Revendicatives : en cours de finalisation
- Statuts : présentation par Lorena Klein

Vote de principe des amendements (Orientation, Revendicatives et Statuts :
33 votants – 32 POUR et 1 ABSTENTION

- Présentation de l'ODJ et vote
 - **Vote** 32 votants POUR à l'unanimité

SNTRS-CGT Rapport financier 2023

Présenté par Habiba Berkoun

au CSN du 25 juin 2024

Avant d'aborder le bilan financier, je voudrais faire **un point sur les adhésions et les rentrées de cotisations de l'année 2023.**

Le nombre d'adhérents est en augmentation (+ 88 adhérents dans le fichier au 31 décembre 2023, + 73 FNI versés soit + 5.30 %), avec 166 adhésions et 78 résiliations. On remarque une hausse significative par rapport à 2022. Les motifs de résiliations les plus importantes sont les départs en retraite de 20 camarades (soit + de 6 camarades par rapport à 2022) qui n'ont plus souhaités maintenir leur adhésion après la fin de leur activité professionnelle. On remarque une baisse notable de 7 résiliations pour désaccord soit moins de 50 % par rapport à 2022. Une légère baisse pour les résiliations de 18 camarades qui ont « quitté l'EPST » (En 2022, il y a eu 22 résiliations) pour un autre organisme lors de leur mobilité externe ou arrêt de contrat. On retrouve le même chiffre que 2022 de résiliations soit de 11 camarades dont on ne connaît pas le motif. Pour ces résiliations sans motif, il faut que les sections prennent le temps de les contacter pour nous faire remonter les raisons de leur résiliation. Le syndicat a enregistré 9 décès en 2023 (moins qu'en 2022 qui était de 11 décès). Pour les non-cotisant et les « suspendus », la trésorerie a fait remonter les noms à chaque section pour connaître le devenir de ces adhérents. Les sections ont un rôle important à faire pour les suivis de leur adhérent-e. Grâce aux suivis des sections, on comptabilise un chiffre plus proche de la réalité dans notre base « adhérents ». Les non-cotisants (de plus de 2 ans) passent de 13 en 2022 et à 1 en 2023 et les « suspendus » de 30 en 2022 à 5 en 2023. Je le répète et c'est dans nos STATUTS, tout comme dans toutes les associations de la loi 1901, un cotisant est égal à un adhérent. On a une diminution notable de 2 résiliations pour raisons financières et 3 pour raison personnelle.

Par ailleurs, l'évolution des adhésions par organisme connaît une nette progression en 2023 par exemple l'IFREMER qui a fait 16 adhésions contre une résiliation, l'IRD 16 adhésions avec 0 résiliation, l'INRIA 11 adhésions contre 3 résiliations, l'INSERM 11 adhésions contre 5 résiliations, le CNRS 98 adhésions contre 39 résiliations et l'INED 6 adhésions. L'année 2023 a été la mobilisation contre la réforme de la retraite qui reste le point d'ancrage pour cette augmentation mais aussi peut-être aussi lié à la réforme de la recherche et les conditions de travail de plus en plus difficile que rencontre les agents.

Le montant des cotisations perçues est en augmentation de 6.48 % par rapport à 2022 qui était de 0.21 %. Une augmentation significative qui passe de 334 316.74 € en 2022 à 356 716.17 € en 2023 de cotisations perçues. Cela est dû au meilleur taux de timbres perçus de 575 timbres de plus et 73 FNI de plus par rapport à 2022.

Un petit rappel sur la répartition des cotisations : 10% restent aux sections, et 90% reviennent à la trésorerie nationale. Sur ces 90%, le syndicat reverse les contributions à la Confédération, l'UGICT, l'UFSE, la FERC, et le champ territorial, via Cogetise. Ces reversements représentent près de 49% du montant des cotisations reçues par le syndicat national. Seule la part qui reste au syndicat après les reversements Cogetise apparaît au bilan.

Passons maintenant au bilan financier.

Vous avez dans vos pochettes les bilans et comptes d'exploitation du syndicat national, des sections et le bilan consolidé (national + sections).

Commençons par le **bilan consolidé** :

L'actif s'élève à 591 310.33 €.

Le résultat de l'exercice fait état d'un **excédent de 25 183.10 €**.

Le bilan fait état au passif de **919.67 € de fonds dédiés** concernant la collecte de la caisse de grève du Ganil récupéré par le national et le restant est dû au collecte de départ en retraite.

Le compte de résultat dégage un excédent un peu moins que celui de 2022. L'année 2023 est une année d'activité « normale » pour le syndicat. Le montant des **produits total** est en nette progression par rapport à 2022 : 226 937.55 € en 2023 soit une hausse de 15 033.36 € soit près de 7.09 % en plus. Un montant de produit d'exploitation de 220 873.30 €. En revanche, le montant des charges de 201 754.45 € a subi aussi une nette progression par rapport à 2022 dû notamment à une augmentation des salaires et traitement, charges sociales et Autres services extérieurs qui seront détaillés au bilan du national.

Prenons maintenant le bilan des sections :

L'actif s'élève à 259 965.40 € soit près de - 1 % (- 179.02 €) par rapport à 2022. **Le résultat de l'exercice** reste **excédentaire de 8 740.29 €**. Pour la quatrième année consécutive, vous pouvez voir à l'Actif, une **immobilisation** qui concerne l'Inserm d'un montant de total de **4 143.35 €** à l'actif avec un amortissement cumulé de **3 228.04 €** au passif et une dotation aux amortissements de **1 063.51 €** dans le compte de résultat.

On a aussi 485.87 € de **charges constatées d'avance** pour la section INSERM concernant l'achat de 2 abonnement cartes liberté SNCF

Le compte de résultat fait état de **55 424.61 € de produits** en baisse de - 7 864,76 € soit moins de 14 % par rapport à 2022. On retrouve principalement des **cotisations** et des **subventions** de la section INSERM de 16 732.83 € et la section de Nantes de 1 000.00 € dont le total fait **17 732.83 €**, **des remboursements de presse concernant l'abonnement de Vie Nouvelle d'un montant de 373.68 €** pour la section des Retraités et **0.58 € de divers, gestion courantes** pour une régularisation de cotise de la section INSERM ; **947.80 € de don interne** concernant l'achat de matériel de manif pris en charge par le national et 700.00 € de frais de justice de l'association Revue Genèses pour la section Paris Nord .

La part des **cotisations** qui revient aux sections s'élève à **35 669.72 €**, en hausse de 2 160.00 € par rapport à 2022 soit + de 6 %.

Les charges totales des sections s'élèvent à 46 684.32 €, en hausse de 743.05 € par rapport à 2022.

Elles comprennent les dépenses « **d'Achats** », « **Services extérieurs** » et « **Autres services extérieurs** » d'un montant total de 38 **620.81 €** et les contributions internes de l'INSERM vers le syndicat national de 6 500 € et dons internes de 500.00 € de l'INSERM.

La rubrique **achats** en nette augmentation d'un montant de **4 527.76 €**.

Elle comprend les dépenses les « **fournitures, entretien et le petit équipement** » pour

2 452.58 €. Cela concerne la section Alpes pour l'achat d'un montant de **80.44 €** de fournitures, la section Côte d'Azur d'un montant de **226.56 €** pour l'achat équipement Visio, la section IFREMER pour l'achat de 2 sacs pour stockage de toile de barnum d'un montant de **90.00 €**, pour l'INSERM d'un montant de **701.44 €** pour l'achat d'une imprimante et cartouches, pour l'IRD d'un montant de **378.00 €** pour l'achat de clés USB et ruban autocollants, pour la section Lorraine d'un montant de **9.58 €** pour des photocopies ; la section de Lyon d'un montant de **101.85 €** pour des impressions couleurs, la section Midi-Pyrénées d'un montant de **153.59 €** pour l'achat de cafetière et clés local, la section Polytechnique d'un montant de **652.00 €** pour

des photocopies et tirages de tracts ; la section de Strasbourg d'un montant de **59.12 €** pour achats de fournitures et ramettes de papier. Les dépenses correspondant à la rubrique **Matériel pour manifestation** d'un montant total de **2 075.18 €** concernent la section de Bordeaux d'un montant de **550.42 €** pour l'achat de bâche et de 50 gilets personnalisés, la section IFREMER pour l'achat de matériel de manifestation d'un montant de **241.86 €**, la section de Lyon pour l'achat de fumigène d'un montant de **34.00 €**, la section Provence Corse d'un montant de **52.70 €** pour l'achat de bâche et peinture, la section Midi-Pyrénées d'un montant de **248.40 €** pour participation à l'achat de banderole UD CGT et l'achat de stickers contre la réforme de Retraite et la section Paris Nord pour un montant de 947.80 €. **La rubrique service extérieurs** d'un montant total de **2 335.06 €** correspond à la dépense de sous-traitance d'un montant de **906.06 €** pour la section CNRS Auteuil d'un montant de **57.46 €** pour le site web de la section, la section Cote d'Azur pour un montant de **71.84 €** pour la boîte mail pro, la section INSERM pour un montant de **675.96 €** de l'abonnement Etarget « service mail » et Wix.com internet Election prof, la section Midi-Pyrénées d'un montant de **100.80 €** pour le site web ; **la rubrique documentation d'un montant total de 1 429.00 €** correspondant aux dépenses de la section **Bordeaux** d'un montant de **435.40 €** concernant l'abonnement Vie Nouvelle, la section ESPCI pour un montant de **20.00€** pour un achat d'ouvrage, la section INSERM pour un montant de **53.00 €** de l'abonnement *Le Peuple*, la section de Lyon pour un montant de **249.20 €** pour l'abonnement à *Vie Nouvelle*, la section Midi-Pyrénées pour un montant de **60.00 €** pour l'abonnement à *NVO*, la section Orsay pour un montant de **113.00 €** concernant l'abonnement à *la Vie Ouvrière*, la section des Retraités pour un montant de **391.60 €** pour 22 abonnements à *Vie Nouvelle*, la Section Sorbonne Université pour un montant de **106.80 €** pour l'abonnement à *Vie nouvelle*. **La rubrique Autres services extérieurs** d'un montant total de **31 757.99 €** correspond à plusieurs rubriques tel que la **rubrique Frais de justice** d'un montant total de **2 642.77 €** concernant les dépenses pour la section Alpes d'un montant de **806.77 €** pour participation aux frais d'honoraire d'avocat pour l'affaire Vivier/CNRS, la section Paris Nord d'un montant de **1 440.00 €** pour aide frais d'avocat pour une CAP disciplinaire, la section INSERM pour un montant de

300.00 € pour des honoraires d'étude Affaire Mollendi/Inserm, la section Sorbonne Université pour un montant de **96.00 €** pour participation aux frais de justice action Museum avec la FERC-SUP. **La rubrique Déplacements** pour un total de **11 328.22 €** correspond à la section Alpes d'un montant de **40.00 €** pour un congrès UD cgt Gd Grenoble, la section Bordeaux pour un déplacements d'un montant de **24.40 €** pour une AG avec le personnel du projet de vente du site et de la relocalisation du personnel à Arcachon du 20/06, la section CNRS Auteuil pour un montant de **206.60 €** concernant l'AG régionale Paris-Caen à Caen, la section Inserm d'un montant de **9 481.47 €** pour des frais de missions pour le national de la JE et CE du 12-13/01 ; frais de mission du BI, CEi, la journée débat sur le harcèlement, GT CSAe, préparation CAES, achat carte abonnement Liberté, rdv PDG Inserm, AG Caes du 13-14/06, conférence de presse du 22/06, la section IRD pour un montant de **1 275.75 €** pour des réunions et AG de section de mars, juin et novembre, et la section Villejuif pour un montant de **10.00 €** correspondant aux frais de participation à l'UD Département de Créteil pour le Comité générale le 25/05, la section Paris Nord d'un montant de **110.00 €** pour accompagnement d'un agent en CAP disciplinaire et la région Paris 5^e-6^e pour le déplacement d'un montant de **180.00 €** pour participation congrès UD CGT de Paris du 1^{er} au 30/02. La rubrique **Réceptions** d'un montant total de **4 462.51 €** qui correspond à la section Alpes d'un montant de **95.60 €** pour départ en retraite de deux camarades, la section Bordeaux d'un montant de **29.44 €** pour une réunion du 17/01, la section Cote d'Azur d'un montant de **209.00 €** pour les AGs du 6/02 et 23/11, la section Curie-DR02 pour un montant de **158.50 €** pour un repas AG du 6/07, la section IFREMER d'un montant de **291.81 €** pour réunions entre élu-e-s du 13/01 et repas diner du 18/04, la section INED d'un montant de **165.00 €** pour le repas intersyndical du 27/06, la section INSERM d'un montant de

1 038.56 €, la section IRD d'un montant de **658.00 €** pour les AGs et réunion de mars, juin et novembre, la section Lyon d'un montant de **86.50 €** pour AG du 29/03, la section Provence Corse pour un montant de **1 152.51 €** pour l'AG du 20/01, repas de Noel du 22/12, la section Midi-Pyrénées d'un montant de **376.62 €** pour AG du 17/01 ; 4/03, 20/04 et 3/10, la section

Nantes d'un montant de **83.00 €** pour AG du 7/12, la section Sorbonne Université d'un montant de **42.00 €** pour la réunion de section du 6/01, la section de Strasbourg d'un montant de **67.75 €** pour l'AG du 7/11 et du 15/12 et la section Villejuif d'un montant de

8.23 € pour AG HIS du 23/03. **La rubrique Formation syndicale** d'un montant total de **1 901.91 €** qui correspond aux dépenses de la section CNRS Auteuil d'un montant de

40.00 € pour la formation « Faire vivre la CGT » M1 et M2 de l'UL du 16 au 20/10, la section IFREMER d'un montant de **22.00 €** de l'UL CGT Brest pour « Stage de nouveaux syndiqués » du 6/10, la section Inrialpes d'un montant de **150.00 €** niveau 1 module 2 de 2 jours du 17 au 18/02 et la formation du niveau 1 module 3 de 3 jours du 21 au 23/02, la section Midi-Pyrénées d'un montant de **1 657.91 €** pour la formation « découverte du syndicalisme animée par D. Steinmetz, M. Pierre et J. Kister du 9 au 11/10 et formation F4SCT du 28/11, la section Sorbonne Université d'un montant de **32.00 €** pour la formation « Faire vivre la CGT » Modules 1 et 2. **La rubrique affranchissement** d'un montant total de **98.88 €** correspond à la section Caen d'un montant de **27.84 €**, pour la Cote d'Azur d'un montant de **17.55 €**, pour la section Inserm d'un montant de **32.17 €**, la section Nantes pour un montant de **8.87 €**. **Les Frais bancaires** comptabilise **5 244.49 €** soit + de 6.97 % (+ 341.85 €) par rapport à 2022 dû notamment à des rejets. Les rejets doivent être traité au plus vite sinon ils génèrent des frais. **Les gestions courantes et divers** comptabilisent **75.21 €** qui concernent la section Alpes pour un montant de **8.56 €** concernant l'achat d'une carte de départ en retraite de Vermeulen, la section Cote d'Azur d'un montant de **28.66 €** pour des frais du domaine du site web, la section de l'Inserm d'un montant de **17.99 €** pour Gandi.net pour un nom du domaine site Election Pro, la section de Strasbourg d'un montant de **20.00 €** pour l'achat d'une gerbe intersyndicale concernant la « Rafle 1943 ».

6 004.00 € de dons aux organismes qui correspondent à **80.00 €** de la section Alpes pour l'adhésion à Visa, **100.00 €** de la section ESPCI pour le syndicat CGT FTDNEEA (Filière traitement des déchets nettoyage de l'eau et de l'assainissement de la Ville de Paris),

1 524.00 € de la section Provence Corse correspondant à des goodies pour adhérents et agents, **500.00 €** de la section de Montpellier pour participation à la caisse de grève CGT Propreté, **2 000.00 €** de la section Paris Nord pour participation à la caisse de grève de solidarité pour la défense des travailleurs et la caisse de grève de Condorcet (2*1000 €),

1 500.00 € de la section des Retraités pour solidarité CGT de la mobilisation contre la réforme de retraite et **300.00 €** de la section Villejuif à l'UL Villejuif pour contribution de location de car contre la réforme de la retraite.

Abordons maintenant le bilan du syndicat national :

L'actif s'élève à **340 125.89 €** dont **13 979.06 €** de **charges constatées d'avance** qui concerne l'acompte de notre 31^e congrès de 2024 pour le Centre Benoit Frachon. **Le résultat de l'exercice** est de **16 442.81 €**, en augmentation par rapport à 2022 de **6 362.19 €** soit 63 %.

Les recettes du syndicat national proviennent principalement des cotisations, de la contribution au fonctionnement du syndicat de **6 500.00 € + 500.00 €** de l'INSERM en dons internes,

Par ailleurs, dans le cadre du droit syndical, le CNRS met à disposition du syndicat, en plus des locaux, une allocation annuelle de **33 319.48 €** hors taxes. Il s'agit d'un droit de tirage sur des crédits de subvention d'Etat, gérés par la Délégation régionale Paris-Villejuif. Ces crédits n'entrent donc pas dans le bilan comptable. Nous en reparlerons plus tard.

Voici le détail des principaux produits :

Les cotisations propres, dont le montant de **164 721.26 €** correspond à la part nette perçue par le national après la part des sections et les reversement Cogetise. Ce montant est en hausse de **10 471.26 €** par rapport à 2022 avec une soit + de 6.8 %.

Ensuite, les **autres produits** correspondent :

L'apport de la **section INSERM** de **6 500€**, constitue la participation de l'INSERM aux frais de fonctionnement du siège national à Villejuif plus un complément de **500.00 €**. **750 € de remboursement du recours en Justice** « La vente de Meudon » gagné par le SNTRS-CGT et le SNCS et versé par le CNRS ; et **925.23 € de produits divers** concernant le Reversement Cotisations antérieurs Montpellier.

Vous verrez également **1 064.25 € de produits financiers**, qui correspondent aux intérêts du livret bleu Crédit Mutuel. Il y a aussi **5 000.00 € de produits exceptionnels** pour la contribution de FERC aux élections professionnelles 2022 après une demande de subvention.

Pour ce qui concerne les charges au niveau national :

Les charges totales s'élèvent à 163 017.93 €, en légère hausse par rapport à 2022 et aussi en légère hausse par rapport au prévisionnel de 2023 soit 6 779.01 € (soit 4.33 % par rapport à 2022 et 0.10 % par rapport au prévisionnel 2023)

Je reprends par ordre d'importance les principaux postes de dépenses :

En premier, les **charges de personnel**, soit **100 989.70 €**, représentent près de 62 % des dépenses 2023. Elles sont en hausse de 3 831.40 € par rapport à 2022. En effet, la **rubrique salaire a augmenté de 2 250.89 €** soit près de 4 % liée à l'augmentation du point d'indice à partir de juillet 2023 de 1.5 % d'indice, à l'augmentation d'échelon d'une salariée et la prime de pouvoir d'achat versé en novembre de 1 000 € ; **la rubrique cotisations salariales a aussi augmenté de 1 580.51 €** soit 4 %. Ces augmentations s'expliquent aussi par le fait qu'il n'y a pas eu d'arrêt de travail de nos deux salariées.

Vient ensuite le **poste frais de missions** (déplacements, hébergement), soit **30 713.09 €** soit **19 %** des dépenses. Ce poste a augmenté par rapport à 2022 grâce à l'activité militante du syndicat contre la réforme de la retraite entre autre. Il y a eu 7 Commissions exécutives (CE) dont une CE exceptionnelle en visio et une en hybride.

La dépense concernant les frais de mission et hébergement pour cette CE, s'élèvent à 19 282,91 €

Ensuite les frais de mission pour un **conseil syndical national (CSN) pour un montant de 3064,42 €** avec 2 CSN qui s'est tenu.

Les frais de mission pour **le bureau national s'élèvent à 6 320,98 €** dont 4 927.50 € pour la location annuelle de la chambre d'hôte sur le site de Villejuif. Le bureau national s'est réuni 40 fois dont 1 BN Orga et 1 BN Elargi.

Les frais des réunions de militants nationaux, en particulier la Conférence nationale des chercheurs 20/06/2023, l'accompagnement individuel ou collectif comme AG et visite site Bondy IRD pour fermeture 27-28/03, AG section CAEN 30/11, et enfin la préparation des élu-e-s du CA du CAES CNRS tenu en mai, juin et décembre ; Ces rubriques se sont élevées 984,03 €

Les camarades du syndicat ont participé à la CE UFSE 14/09/2023, aux réunions des élu-e-s CoNRS du 18/09, à la réunion des CAP du 3/02, à la remise des médailles du CNRS, à l'audition à l'Assemblée nationale représenté par Francois Bonnarel, au Colloque CGT contre Ext. 5/10, aux réunions internationales pour la FMTS CE 2-7/07/2023 à Evora Portugal représenté par Habiba Berkoun et Dina Bacalexi et à la conférence de l'IE à Mexico du 24 au 26 oct. 2023 représenté par Dina Bacalexi pour le SNTRS et la FERC, au 53^e congrès confédéral cgt 27-31/03/2023 Clermont-Ferrand représenté par Patrick Boumier et Lorena Klein, au 14^{ème} congrès FERC du 22-26/05/2023 représenté par Patrick Boumier, Josiane Tack, Sophie Toussaint-Leroy, Virginie Detournay, Nezih Miladi, pour un montant total de 7 812.16 €.

Des frais de justice qui s'élèvent à **8 733.71 €** pour le recours de la vente de Meudon et la participation aux honoraires de la CAP disciplinaire.

Vient ensuite le poste **formation syndicale** qui s'élève à **8 703.07 €** avec une augmentation par rapport à 2022 de 3 839.70 € soit + de 78 % avec notamment 3 JE sur les thèmes : « La

retraite, la bataille CGT » présentée par Régis MEZZASALMA de la Confédération en janvier, « (Re)structuration de la recherche » par les membres du BN en juin et « Protection sociale complémentaire en santé et en prévoyance : Par Gilles Oberrieder sur les enjeux et les mécanismes de la protection sociale en santé et en prévoyance et Josiane Tack sur l'état des négociations PSC et prévoyance pour le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche en novembre 2023. Des formations ont pu être réalisées par notre syndicat notamment les formations d'accueil portés par Michel Pierre, Daniel Steinmetz et Jean Kister en présentiel pour la section de Midi-Pyrénées du 9 au 11/10, une Journée d'étude « Syndicalismes et santé au temps des réformes néolibérales » (2-3 février) tenu par Guichard Angélique, CSA session du 30/01 au 03/02/2023 tenu par Olivier Andrieu, du 18 au 22/09 tenu par Nezhil Miladi. Ces formations sont dispensées par la FERC.

A la rubrique **Achats, Etudes, prestations de service** correspond au frais de **3 450.00 €** pour le site internet de 2 988 et 462 € pour les dessins des BRS 526 et 527.

Le matériel manifestation comptabilise un total de **2 572.50 €** à l'achat des drapeaux, chasubles et badges. **La sous-traitance** d'un montant de **2 230.62 €** correspond aux abonnements OVH Cloud, au logiciel Paie SAGE, la liste de diffusion AFUL. Des **frais de réception** de **717.76 €** correspondent aux pauses cafés et viennoiseries pour les instances syndicales et des fournitures entretien de 832.00 € qui concernent l'achat de filtres, café, piles etc

On a les **frais bancaires** d'un montant de **567.50 €**. **Communication** qui correspond au poste-liste de diffusion de 55.80 € des envois par la Poste pour A/R MESR et archives CN-CA par AUDIN Jacques. **Les gestions courantes** de 14.90 € correspondent à la cotisation des droits d'auteurs, à l'abonnement domaine AMEN.

J'en viens à faire un point rapide sur l'utilisation de la **subvention CNRS** qui s'élève à **33 319.48 €**. Cette subvention a servi à régler la location du duplicopieur pour 14 036 €, de copies couleurs hors contrat de 4 831.45 € ; des frais de routage de 1 742 € et de poste du BRS pour 1 503.26 €, le papier et les fournitures de bureau pour 3 634.97 €, l'achat de l'achat de matériel informatique d'un montant total de 3 097.34 € qui sont des renouvellements de licences, d'imprimante, et d'un ordinateur portable A savoir que l'achat de l'équipement informatique fait l'objet de l'accord de la direction du CNRS.

Pour conclure, un bilan 2023 excédentaire de plus de 25 183.10 €, en lien avec des dépenses plus importantes au niveau National mais aussi pour les sections. La mobilisation contre la réforme de la retraite a vu un engouement de syndicalisation et par une augmentation significative d'adhésions qui se poursuit encore pour l'année 2024. En date du 21 juin 2024, on a 81 adhésions et 40 résiliations pour un total d'adhérents de 1458. Il faut que cela continue et j'invite toutes les sections à se mobiliser pour faire des adhésions. L'année 2024 est aussi l'année du congrès qui aura lieu du 15 au 18 octobre prochain au Centre Benoit Frachon en Ile de France. C'est un événement important pour nous réunir et travailler ensemble sur les orientations mais aussi nos revendications à venir. Par ailleurs, 3 sections sont en difficultés pour financer leur part congrès pour des raisons de gestion des dépenses. Pour responsabiliser celles-ci, je propose qu'elles financent leur part en 3 fois.

Et pour finir, face à l'extrême droite, au porte du pouvoir RN, allez voter pour défendre notre liberté syndicale et faire front contre l'extrême droite,

Je vous remercie de votre attention mes cher-e-s camarades